

## L'expulsion des morisques d'Espagne en 1609 « PURIFICATION ETHNIQUE »

Pr. Hanifi HALAILI  
Université de Sidi Bel Abbés

Dans les dernières années du XVe siècle et les premières du XVIe se produit un changement radical dans la politique religieuse de l'Espagne. L'établissement de l'Inquisition, l'expulsion des Juifs et la conversion forcée des musulmans vont dans le même sens ; il s'agit d'instaurer l'unité de foi et de veiller à conserver cette foi pure de toute déviation et de toute contamination. On oublie trop souvent en effet l'originalité de l'Espagne chrétienne au Moyen Age, « **Le seul pays de la chrétienté ou d'importantes minorités religieuses ont pu vivre sans inquiétudes** »<sup>(1)</sup>. Et Fernand Braudel : « **Durant le long XVI e siècle, la péninsule ,pour redevenir Europe, s'est faite Chrétienté militante ; elle partagée de ses deux religions superfétatoires, la musulmane et l'hébraïque. Elle a refusé d'être Afrique ou Orient...Elle aurait pu rester un pont entre Europe et Afrique...** »<sup>(2)</sup>.

Deux minorités ont fait les frais de cette politique d'assimilation forcée : les descendants des Juifs(conversos) et les descendants des musulmans(moriscos).C'est une histoire douloureuse, qui a entraîné bien des drames et des déchirements et qui, depuis une quarantaine d'années, a retenu l'attention des meilleurs historiens .Conversos et moriscos ne posent pas cependant les mêmes problèmes. Ces différences sociales recouvrent des attitudes religieuses opposées : les moriscos, qu'on accuse de rester fideles à l'Islam ne font guère de prosélytisme ; ils n'appartiennent pas aux milieux cultivés ;ce ne sont ni des intellectuels, ni des universitaires, ni des clercs, tandis les conversos lisent, écrivent, voyagent, apportent au christianisme des nuances suspectes .La déportation ne fait que déplacer le probleme. Les moriscos continuent à former une masse inassimilée, un corps étranger, une menace pour la sécurité de l'Etat à cause des contacts qu'ils entretiennent avec les ennemis de l'Espagne, Turcs, Maghrébins, protestants français, le danger est réel.

---

Comment régler le problème ? L'Espagne a beaucoup hésité sur la conduite à tenir. On a envisagée les solutions les plus diverses : enfermer les moriscos dans des ghettos, rendre obligatoires les mariages mixtes, la castration. Combien étaient-ils, ces indésirables ? Les chiffres donnés par Lapyre en 1959 restent les plus vraisemblables, à quelques corrections près. En 1609, on comptait environ 135.000 moriscos à Valence dans les *senorios* ; 61.000 en Aragon en Catalogne et Grenade 150.000. En Castille il devait avoir 100.000. On arrive ainsi au chiffre de 269.000 moriscos proposé par Lapyre, à la veille de l'expulsion, chiffre que Dominguez Ortiz et Vincent proposent d'élever à 319.000. Ce sont environ 300.000 personnes qui ont dû abandonner leur pays en 1609-1614, c'est-à-dire 4 % de la population totale de l'Espagne.

Depuis les récentes guerres dans l'ex-Yougoslavie, on reparle de « purification ethnique », cette pratique qui consiste, dans le but absurde de créer une « communauté homogène », à expulser ou à liquider (comme au Rwanda en 1994) des minorités accusées de tous les maux. Mais le modèle moderne de ces persécutions racistes fut établi dès 1609 en Espagne avec l'expulsion des morisques, ces musulmans convertis de force au catholicisme lors de la prise de Grenade, en 1492, la même année où les juifs étaient chassés du pays. L'Espagne, depuis l'instauration de l'Inquisition comme partie intégrante de l'Etat (1481- 1483) par les **Rois Catholiques** (1474-1516), avait une vocation religieuse nettement unitaire et normalisée. C'est dire qu'il y eut, en Espagne, une « question morisque ».<sup>(3)</sup>

Peut-on parler de « racisme d'Etat » au temps de **Charles Quint** (1516-1556) ? Non, parce que l'obligation de démontrer la « *propreté de sang* » ne constituait pas encore une définition autre que religieuse du problème. Était juif ou musulman celui qui pratiquait ces religions : on pourrait tout au plus argumenter que les religions ne se transmettent pas par le sang, c'est-à-dire génétiquement, mais nous ne sommes encore en présence que d'une confusion ou d'une erreur de jugement, une sorte de dérive du sectarisme d'Etat institué par les Rois Catholiques<sup>(4)</sup>.

La « *propreté du sang* » aboutit à un nouveau critère collectif qui n'est ni plus ni moins absurde que la définition du juif comme appartenant à une « race ». Dès lors, les plus hautes instances du pays - le Conseil suprême de l'Inquisition, le Conseil d'Etat, le Conseil du Trésor, les Etats généraux de

Castille et d'Aragon, sans compter les ecclésiastiques les plus influents, sont de l'avis qu'il faut en finir avec la « nation morisque ». Les avis sont partagés entre les trois principaux degrés de cette élimination étatique : le génocide pur et simple, la déportation en masse et l'assimilation forcée et sous haute surveillance. Il est malgré tout prématuré de parler de « racisme d'Etat » : il n'y a pas encore de loi espagnole interdisant l'existence ou la présence d'une minorité - même définie comme une « nation » - sur son territoire. Philippe II se montrera toujours partisan de l'assimilation, tandis que **Philippe III** (1598-1621), appuiera les partisans de la déportation. Les considérations économiques ne sont pas absentes des choix qui furent effectivement adoptés : pour Philippe II, les revenus des dîmes imposées aux morisques sont un argument majeur en faveur de leur présence. Tout le monde en profite : l'Etat, l'Eglise et les grands seigneurs censiers qui composent l'essentiel des conseils (ministères) laïques de l'Etat.<sup>(5)</sup>

L'expulsion des morisques, commencée en septembre 1609 à Valence et finie à Murcie en janvier 1614, fut considérée par ses contemporains comme la plus grande victoire de Philippe III. Rattachée à la conquête chrétienne, à la lutte contre l'islam et aux mythes fondateurs de la Monarchie hispanique, l'expulsion des morisques donna une identité et un contenu politique à un règne qui, jusqu'alors, avait souffert d'un manque préoccupant de résultats dans sa projection extérieure et dans son gouvernement intérieur. En réalité, l'expulsion fut une décision de caractère politique appuyé, un sacrifice économique et humain, mais aussi un défi au plan de la gestion, que la Couronne fut disposée à assumer pour l'honneur du Roi Catholique et le maintien de son acolyte, **le duc de Lerme**. Les résultats négatifs de cette décision ne tarderaient pas à se manifester, mais l'on obtint également des objectifs de valeur indiscutable. Au-delà du triomphe contre les musulmans et de la fin de la conquête chrétienne de la Péninsule, l'expulsion des morisques servit à démontrer que la Couronne avait la capacité suffisante pour entreprendre efficacement l'expulsion de plus de 300 000 personnes au cœur même de son empire, en plusieurs phases et avec une quasi absence de conflits. L'expulsion fut l'expression non tant de la force de la Couronne que de la solvabilité acquise par sa construction administrative, au début du XVII<sup>e</sup> siècle **Philippe II** (1556-1598) est un roi prudent et réaliste ; il n'est pas insensible aux pressions des grands seigneurs, dont les intérêts sont diamétralement opposés à ceux de

---

l'Inquisition. Il tempore, s'en remet à des commissions ; bref, il gagne du temps. Les morisques payent. Lorsqu'ils se rebellent dans l'ancien royaume de Grenade (de 1568 à 1571), ils sont vaincus et déportés vers d'autres régions de l'Espagne. Ils sont toujours là et payent encore, un peu moins, il est vrai, parce que la culture de la soie disparaît à Grenade. C'était de loin l'activité morisque la plus lucrative, mais les morisques restent les meilleurs cultivateurs de primeurs dans les zones qu'ils ont mises en valeur et irriguées eux-mêmes depuis des générations.<sup>(6)</sup>

En revanche, pour **Philippe III**, la situation se présente sous un autre jour. Ce roi n'a ni l'intelligence ni la volonté de son père. Il remet les rênes du gouvernement entre les mains d'un favori, le marquis **de Denia**, un Valencien, qu'il fait duc de Lerma puis cardinal. A partir de 1608, l'oncle paternel du duc de Lerma devient Grand Inquisiteur. La thèse de la déportation, fortement appuyée par les partisans du duc de Lerma qui contrôlent l'appareil d'Etat, a aussi son argument économique : les pertes de revenus seront amplement compensées par les gains produits par la confiscation des biens morisques. Le 22 septembre 1609, le **roi Philippe III** signe un décret qui consacre la naissance du premier Etat raciste de l'histoire. Désormais, aucun membre de la « nation morisque » ne pourra résider sur les territoires soumis à l'autorité espagnole, sous peine de mort. Le principal responsable de ce décret n'est évidemment pas le roi, mais le duc de Lerma. Le grand théoricien de l'Etat raciste est un dominicain valencien, membre du tribunal de l'Inquisition de Valence. Il s'appelle **Fray Jaime Bleda** : il est l'auteur d'un livre où il expose ses théories et où il démontre que l'élimination des morisques est une « *nécessité urgente* ». Le livre est un peu touffu pour le roi, et un résumé simplifié est préparé par un dominicain proche de **Bleda, Fray Luis Beltran**.<sup>(7)</sup>

A cette époque, l'Espagne, qui détient l'hégémonie militaire et politique en Europe, compte huit millions d'habitants, ce qui permet de mesurer l'une des principales raisons de sa décadence postérieure et de sa ruine : dans des régions entières les cultures sont abandonnées et tombent en friche. Les corps de métier les plus prospères disparaissent : les transporteurs, les corporations de maçons, les grands éleveurs de chevaux et de mulets, les constructeurs de réseaux hydrauliques pour l'irrigation, les maraîchers étaient morisques... Ajoutée à l'inflation galopante du XVIIe

---

siècle, aux épidémies, à la corruption de l'administration, à l'incurie et à la rapacité du duc de Lerma, et aux guerres incessantes, cette situation plonge l'Espagne dans la période la plus sombre de son histoire.

Depuis qu'elle a signé les accords de Schengen, l'Espagne contemporaine est devenue la gardienne du Sud-Ouest européen. Sa garde civile surveille les côtes de l'Andalousie pour empêcher l'immigration économique des Maghrébins. A l'instar des odieux capitaines qui transportaient les morisques vers Oran, mais les « débarquaient » en pleine mer pour gagner du temps et de l'argent, les capitaines actuels transportent régulièrement des immigrés entre le Rif et l'Andalousie, et les débarquent parfois en pleine nuit assez loin des côtes andalouses où ils se noient. Ceux qui ont, malgré tout, la chance d'atteindre la côte sont arrêtés et refoulés menottes aux poings par la garde civile .

Le racisme contre les gitans, dernière minorité clairement constituée et différenciée, devient sporadiquement violent. Mais l'Espagne n'est pas seule en cause, et les mesures de « nettoyage ethnique » entreprises, de 1992 à 1995, par les nationalistes serbes et croates contre les Musulmans en Bosnie nous ont rappelé tragiquement que l'Etat raciste n'appartient pas à un passé révolu. 350.000 à 400.000 personnes sans doute se trouvaient ainsi, vers 1525-1530, dans la situation ambiguë et inconfortable de nouveaux chrétiens comme disent les textes. Ambiguë parce que malgré l'officielle conversion, ils n'avaient en rien renoncé à leur foi ancestrale. Inconfortable parce que désormais toute forme d'attachement à l'islam était illicite et susceptible d'attirer les foudres d'un tribunal civil ou ecclésiastique et en particulier le l'Inquisition. Personne d'ailleurs ne se faisant d'illusions quant aux sentiments des Morisques. C'est bien pourquoi abondent, tout au long du XVIe siècle, les mesures destinées à accélérer le processus d'assimilation et que sont organisées de vastes campagnes d'évangélisation. Il ne s'agit pas ici de revenir sur les détails de cette politique mais il convient de souligner qu'elle était dictée par la préoccupation constante et souvent angoissée des autorités.

Les fantastiques efforts consentis par les Morisques pour conserver leur foi et leur identité est facilitée par la pratique de la *taqiyya*. **Louis Cardaillac** a longuement analysé cette notion essentielle qui permet à l'Islam de perdurer en milieu hostile. La *taqiyya*; c'est la dissimulation, la précaution, la possibilité de feindre l'adoption extérieure de la religion imposée. Le fidèle devra seulement conserver au fond de son cœur sa foi

musulmane. La doctrine de la *taqiyya* remonte aux premiers temps de l'Islam mais elle s'appliquait parfaitement à la situation des Morisques. Consulté par les «nouveaux- chrétiens» grenadins le mufti d'Oran **Al Maghrawi** proclama, en 1504, une fatwa en ce sens. Ce texte fondamental rencontre un très grand écho puisqu'on en connaît deux copies datant de 1563 et destinée aux morisques aragonais. Dans ces conditions, par leur résistance passive, les Morisques ont constitué un bloc indestructible même si, du fait de la clandestinité et de la simulation, ils perdaient le sens et parfois l'usage de gestes essentiels. Ils constituaient au début du XVII<sup>e</sup> siècle un islam affaibli selon l'expression de **Leila Sabbagh** mais leur foi était intacte. Et aussi leur mépris, leur dégoût, pour ne pas dire leur haine du christianisme.<sup>(8)</sup>

C'est pourquoi il ne faut pas s'arrêter à la seule *taqiyya* qui n'est qu'un pis-aller. En somme les théologiens qui admettent sa licéité considèrent qu'elle est un mal nécessaire en attendant des jours meilleurs. Il est remarquable que peu d'années avant Al maghrawi, un autre théologien algérien Ahmad Ben Yahia **Al-Wancharissi** ait donné deux fatwas tentant de répondre à des questions identiques. La première, de 1484, répond à des andalous ayant émigré au Maghreb mais souhaitant revenir en Espagne. La seconde, de 1495, s'adresse à un mudejar voulant demeurer dans l'Espagne chrétienne. Cette dernière surtout est intéressante pour notre propos. L'auteur de la fatwa préconise clairement la fuite, l'émigration en terre d'Islam.

Or, la situation semble changer pour les quelques 25 000 morisques établis à Alger, au début du XVII<sup>e</sup> siècle. L'arrivée massive de ces émigrés, dans une ville où les captifs chrétiens abondent et accomplissent toute sorte de besognes, ne pouvait que saturer davantage le marché de l'emploi. Ils se voient donc offrir très peu de métiers qui, souvent, ne correspondent pas à leur capacité réelle ni à leur rang social. En raison de cette précarité, ils obtiennent, par leurs revendications adressées à la Grande Porte, leur assimilation aux *baldî-s* algérois (citadins, natifs de la ville). Grâce aux deux firmans émanant de l'autorité suprême ottomane respectivement datés du 28 juillet 1571 et du 14 novembre 1573, leur insertion dans la vie économique d'Alger est ainsi rapidement concrétisée par l'offre de postes de travail à la mesure de leur qualification C'est à partir de ce moment

---

précis que les administrateurs des institutions de la mainmorte, c'est-à-dire des biens *habûs*, sont alors tenus de réserver aux morisques, en priorité, des postes. Si le XVII<sup>e</sup> siècle symbolise sans conteste une période propice à un véritable essor urbain d'Alger, rarement égalé jusqu'alors, il en sera différemment aussitôt après. Le XVIII<sup>e</sup> siècle va sans doute être marqué plus par une perpétuelle sauvegarde du cadre bâti existant et son incessante amélioration que par d'inattendues édifications.

Dans une optique plus orientée, nous sommes tentés de soutenir que les morisques, tout autant que les communautés minoritaires juive et chrétienne, ont collaboré, chacun à sa manière, à donner un essor vigoureux à l'activité de construction de cette ville. Cependant, la compétence technique avérée d'Ahl al-Andalous, et à degré moindre des chrétiens d'Europe, semble devenir un critère suffisant pour leur sélection à la tête de la direction d'un nombre considérable de chantiers. Comme nous avons pu le voir à travers les sources épigraphiques, la première génération d'architectes morisques s'est illustrée, tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle, par sa contribution active aux plus importants projets d'urbanisation de la ville, à travers la construction de plusieurs édifices majeurs. L'examen des sources d'archives ottomanes fait ressortir l'implication continue d'une seconde génération de maîtres maçons morisques dans l'entretien et la conservation des biens immobiliers durant le siècle suivant.

### Références :

<sup>(1)</sup> Pierre, Chaunu, L'Espagne de Charles Quint, Paris, Sedes, 1973, V 2, p 470.

<sup>(2)</sup> Fernand, Braudel, La Méditerranéen et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II, 2<sup>e</sup> éd, Paris ;Armand Colin ;1966,T2,p.153-155.

<sup>(3)</sup> Sur la répression inquisitoriale de Morisques valenciens, voir Carrasco,Robert, « Le refus d'assimilation des Morisques »,in Les Morisques et leur temps, éd ,CNRS, Paris 1983,pp.169-216.

<sup>(4)</sup> Sur ces aspects, des chapitres intéressants dans ces trois livres :Cardaillac,Louis ,Morisques et Chrétiens ,un affrontement polémique(1492-1640),Paris,1977 ;Dominguez Ortiz,A.et

---

Vincent, B., *Historia de Los Moriscos, vida y tragedia de una minoria*, Madrid, 1978 ; Halperin Donghi, T., *un conflicto nacional, Moriscos y Cristianos viejos en Valencia*, Valencia, 1980 .

<sup>(5)</sup> Dedieu, J.P. "Les Morisques de Daimiel et l'Inquisition (1502-1612)" IN: *Les Morisques et leur temps*. Paris, 1983, pp. 495-522.

<sup>(6)</sup> Carrasco, R. *Les Morisques levantins à la croisée des pouvoirs: Religion, Identité et Sources Documentaires sur les Morisques Andalous*, Tunis, 1984, t.1, pp. 147-164.

<sup>(7)</sup> CARDAILLAC, L. *Morisques et chrétiens, un affrontement polémique (1492-1640)*. Paris, 1977, pp. 87-90.

<sup>(8)</sup> Sabbagh, Leila. *La religion des Morisques entre deux fatwas*. "Les Morisques et leurs temps", op. cit., pp. 45-56. Les fatwas d'Al Maghrawi d'Al Wancharissi , sont aussi étudiées dans la thèse encore inédite de MEZZINE, Mohamed: *Le temps des marabouts et des chorfa, essai d'histoire sociale marocaine à travers tes écrits de jurisprudence religieuse*, Université Paris VII, 1988.

<sup>(9)</sup> Choukri Benafri, « Mawqif al-dawla al-'outhmaniyya min al-jaliya al-andaloussiyya bi-l-Djazâ'ir mâ bayn sanaty 1571-1573 », Actes du V<sup>e</sup> Symposium international d'études morisques, le V<sup>e</sup> centenaire de la chute de Grenade (1492-1992), II, Zaghouan, Imprimerie de l'Union générale des travailleurs tunisiens, 1993, p. 31-52.